

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

---

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE1206

présenté par

M. Pancher, M. Favennec, M. Benoit, M. de Courson, M. Demilly, M. Sauvadet, M. Reynier et  
M. Tuaiva

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

L'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Il comporte un document cartographique recensant les terres agricoles. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'intégrer dans les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) une cartographie des terres agricoles, afin de préserver celles-ci d'être considérées comme une réserve foncière pour l'urbanisation future.